



**Mairie de La Rivière - Drueon**

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 24 février 2023**  
**Sur convocation du 18 février 2023**  
**Secrétaire de Séance : Flavien Trimaille**

**Votants :**

|                   |   |                        |   |
|-------------------|---|------------------------|---|
| VALLET Christian  | X                                       | GRILLON Yohann         | X |
| BOURDIN Carine    | X                                       | LONCHAMPT Jordan       | X |
| VUITTENEZ Yannick | X                                       | LORIOD-BOURGON Monique | X |
| LONCHAMPT Jérémy  | X                                       | TRIMAILLE Chloé        | X |
| DROMARD Claire    | Excusée<br>(procuration<br>à C.Bourdin) | MONNIER Florent        | X |
| BREITNER Morgan   | X                                       | TERRETTAZ Sophie       | X |
| DICHAMP Anthony   | X                                       | TRIMAILLE Flavien      | X |
| GIRARD Odile      | Excusée                                 |                        |   |

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du 27 janvier 2023
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Travaux de restauration du mur du barrage (subventions)
5. Préparation du 14 juillet
6. Aménagement de la parcelle entre l'Eglise et l'étang
7. Travaux logements communaux : choix du classement des logements
8. Bois : proposition d'acquisition d'une parcelle
9. Information affaires intercommunales
10. Questions et informations diverses

**I) Approbation du compte-rendu précédent.**

Le compte rendu du 27 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

**II) Compte-rendu des commissions**

**Environnement/cadre de vie/vie associative**

- Le nettoyage du village aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril à partir de 10 h.
- Fleurissement 2023 : une liste de plantes vivaces pour les massifs des entrées de village a été fournie par Colette Maire du CPIE. Ce point sera étudié en commission.

- Entretien cimetièrre : une reflexion est toujours en cours pour limiter le temps de dèsherbage passè par les employès de commune.
- Aire de camping-cars : la taxe de sèjour sera dèormais prèlevèe sur les 2 bornes (èlectricitè et eau).
- Amènagement terrain situè entre l'èglise et l'ètang : suite à l'acquisition de cette parcelle par la commune, ce terrain peut ètre amènagé. Il est proposè par la commission de crèer un chemin pìeton, d'installer des tables et bancs et quelques arbres. L'accès à la rue des lilas depuis ce terrain sera à prendre en compte afin d'assurer la sècuritè.
- Mur du barrage : les travaux de rønovation de ce mur peuvent ètre subventionnès à hauteur de 80 % (30 % DETR ; 30 % Dèpartement et 20 % Règion pour le fait de faire intervenir une entreprise d'insertion). Le reste à charge de la commune serait donc d'environ 8 000 €.
- Le 14 juillet, la commission a dècidè de tirer le feu d'artifice depuis le chemin du père clément : une demande est en cours au SDIS et de proposer des repas à la MTL. Les associations communales seront contactèes pour assurer l'organisation.
- Rue des lilas : la røflexion est toujours en cours pour des panneaux ou des barrières amovibles à installer lors de coups de vent ou d'inondations. Devis à affiner.

### **Bâtiments et chemins**

- Vestiaires de foot : la rønovation des toilettes est en cours et le remplacement des douches est programmè. Il est proposè de demander à SK Conseils d'assurer la maitrise d'œuvre pour la rønovation complète (isolation, bardage...). Un RDV sera organisè avec le district du foot pour connaître leurs prescriptions.
- Logements communaux : une procèdure d'expulsion a ètè lancèe pour un locataire qui ne røgè pas ses loyers et ses charges.  
Concernant le tarif de gaz, celui-ci a ètè renègociè et Antargaz propose une røduction de 50 %.

Rønovation logements : concernant les travaux de røhabilitation/crèation de 3 logements, le conseil doit dècider de conventionner ou non avec le Dèpartement. Si les logements sont conventionnès, le loyer sera de 6.46 € / m<sup>2</sup> et l'aide dèpartementale sera comprise entre 105 et 115 000 €. Le Conseil est favorable au principe de proposer du logement social.

Le recrutement du maitre d'œuvre pour ces travaux peut ètre lancè.

### **Gestion de la forêt**

- L'estimation des parcelles C 1070 et C 1073 (0.8391 ha) appartenant à Mme Mairot a ètè røalisèe par l'ONF et s'élève à 9 000 €. Le Conseil accepte de proposer cette somme pour l'acquìrir.
- Une coupe de bois secs devra ètre røalisèe au dessus du lac de Bouverans pour sècuriser la voie ferrèe et la route dèpartementale. Les arbres coupès seront laissès sur place pour limiter au maximum les frais d'exploitation (parcelle difficilement

accessible). L'ONF est chargé de contacter le STA pour barrer la route pendant les travaux.

- Sapin président : la table actuelle étant en mauvais état, une nouvelle table sera commandée et la commission décidera s'il est nécessaire de baliser l'accès à ce site.

### **Communication et information**

- Les retours sur le panneau lumineux et l'application intramuros sont positifs pour la transmission des informations communales ou intercommunales.

## **III) Urbanisme**

### **Déclaration Préalable**

Salvi Nicolas pour un remplacement de baie vitrée par une porte de garage, remplacement des fenêtres en porte d'entrée et modification garage en carport.

Kevin Di Mano pour le remplacement des portes et fenêtres par des menuiserie en alu gris.

Alain Dichamp pour un abri de jardin accolé à la maison.

Lisette Martins pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Christian Vallet pour la transformation de fenêtres en baie vitrée.

Nicolas Bressand pour la création d'un pool house.

Le Conseil prend connaissance des droits de préemption transmis par le notaire (à chaque vente de bien) pour le mois de février, c'est-à-dire depuis l'instauration du droit de préemption sur la commune.

## **V) Affaires intercommunales**

- CFD - maison de santé : les offres reçues sont en cours d'analyse.

## **VI) Questions et informations diverses**

- Croix rouge : demande de subvention 2023. Cette demande sera étudiée lors du vote du budget.
- ADAPEI : opération brioches du 27 mars au 2 avril 2023.
- Association culturelle : Assemblée générale le 2 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

**Le Maire,  
Christian VALLET**